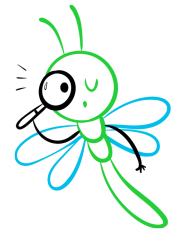




Focus sur l'Ambroisie



L'ambroisie est une **plante annuelle originaire d'Amérique du nord**. Depuis son **apparition** en France, au **milieu du 19^{ème} siècle**, cette plante invasive s'est multipliée et colonise maintenant quasiment tout le territoire français. Sur notre commune, elle a été signalée en 2016.

Les ambrosies sont des plantes très envahissantes. Elles se développent sur une grande diversité de milieux, notamment là où **le sol est nu et où la terre a été retournée** : **bords de routes, cultures** (maïs, soja, tournesol, sorgho), terrains en friche ...



L'Ambroisie à feuille d'armoise

(*Ambrosia artemisiifolia* L.)

Elle mesure entre **0.2 à 2 mètres**.

Ses **feuilles** sont **profondément découpées, vertes sur les 2 faces** et **ne dégagent pas d'odeur lorsqu'on les froisse**.

Sa **tige** est **velue (poils blancs)** et devient **rougeâtre à mesure que la plante vieillit**.

Ses **fleurs vert pâle à jaune** sont dressées en épis.



Il ne faut pas la confondre avec l'Armoise vulgaire

(dessous des feuilles argentée et odeur marquée quand on la froisse), ni avec l'Armoise annuelle (feuilles finement découpées et odeur forte quand on la froisse).

L'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*)



Elle mesure entre **1.5 à 4 mètres**.

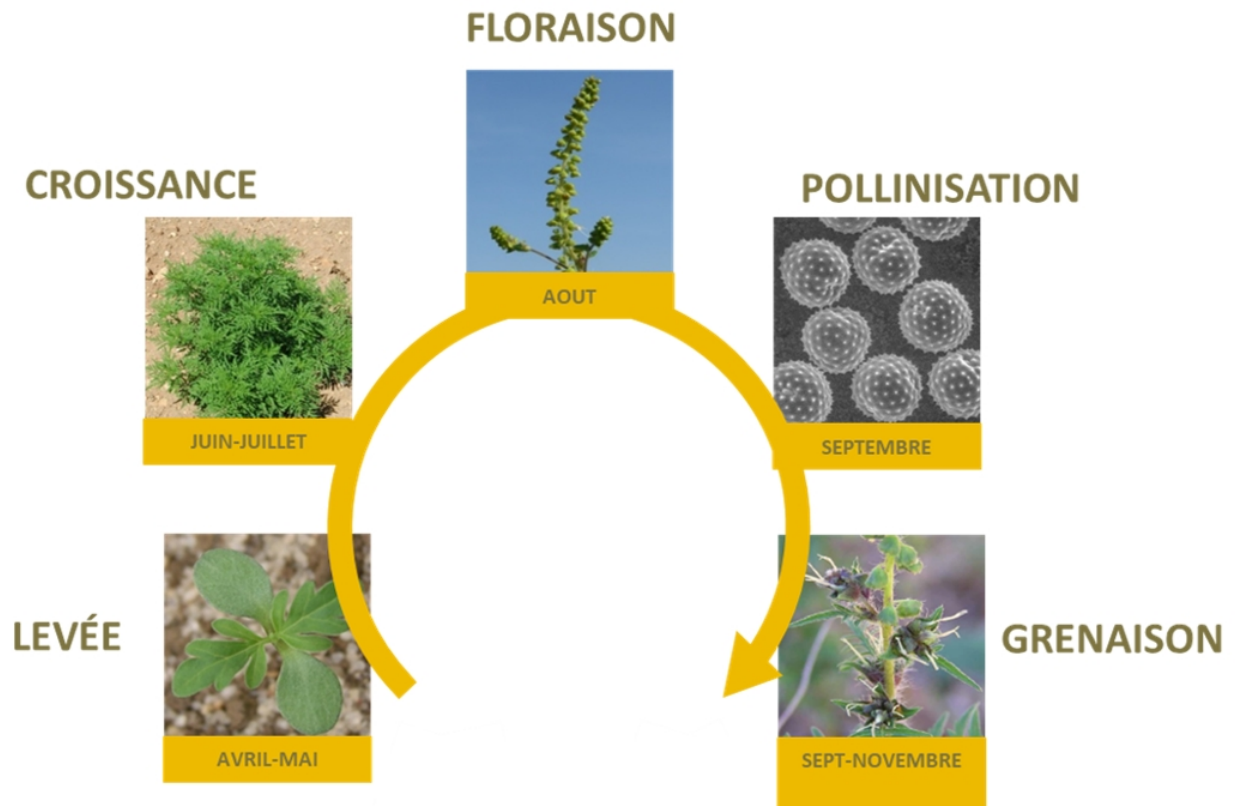
Ses **feuilles** sont **opposées à la base, de grande taille** (4 à 15 cm de long) et 1,3 ou 5 fois découpées.

Ses **fleurs vert pâle à jaune** sont dressées en **longues grappes terminales** de 30 cm.

Elle est de plus grande taille que l'Ambrosie à feuilles d'armoise, et ses feuilles sont moins profondément découpées.



Cycle de reproduction



L'Ambrosie est une plante annuelle tardive : elle sort de terre en avril-mai, se développe en juin-juillet, fleurit et **émet du pollen de mi-juillet à octobre, produit ses fruits contenant les graines en septembre-novembre**, puis disparaît dès les premiers froids de l'hiver.

Par contre, ses graines peuvent se conserver très longtemps (plusieurs dizaines d'années) et se développer en de nouvelles plantes au printemps suivant ou plusieurs années après.

Nuisances :

- **Sanitaires** : pollen hautement allergisant,
- **Agricoles** : mauvaise herbe de culture (perte de rendement, déclassement des lots pour semences non-conformes, surcoût de gestion...)
- **Ecologiques** : perte de biodiversité car monopolise l'espace et la lumière au détriment de la flore locale.

Un problème de santé publique :

Le pollen de l'ambrosie, émis durant la floraison de fin août à septembre, est **hautement allergisant** : il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins : rhinite, conjonctivite, trachéite, toux, asthme, eczéma... La pathologie allergique n'apparaît qu'après une exposition prolongée à ces pollens .

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

Un seul pied d'ambroisie peut produire **plusieurs millions de grains de pollen par jour et jusqu'à 3000 graines** ! Il faut donc éliminer la plante :

- Idéalement, avant qu'elle ne produise des grains de pollen, donc **avant mi-juillet**
- **Sinon**, avant qu'elle ne produise des graines, donc **avant septembre**, en se protégeant du pollen par le port d'un masque.

Depuis le 30 mai 2016, le département de la Charente dispose d'un **arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambroisie et prescrivant sa destruction obligatoire**. Il s'applique aussi bien à **l'Ambroisie à feuilles d'armoise, qu'à l'Ambroisie trifide et l'Ambroisie à épis lisses**. Tout propriétaire ou toute personne en charge d'entretenir un terrain est tenu de prévenir le déplacement des graines, de prévenir la pousse de plants et détruire les plantes développées d'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. Il faut distinguer :

- la **lutte préventive** pour empêcher l'apparition de la plante par **l'utilisation de cultures concurrentes** (CIPAN = Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates, moha, avoine...)
- la **lutte curative** pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est présente) : **désherbage mécanique ou thermique, fauche, arrachage manuel** (avec des gants), pâturage... Le désherbage chimique ne doit être utilisé qu'en tout dernier recours.



Que faire en présence d'ambroisie :

L'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Que ce soit sur sa propriété ou sur un terrain public, s'il n'y a que quelques plants, arracher les pieds tant qu'il n'y a pas de pollen ! S'il y en a beaucoup, signaler la zone infestée.

- soit en mairie ou au référent ambroisie de la commune ;
- soit grâce à la plateforme interactive de signalement nationale via 4 canaux possibles :

Le site : www.signalement-ambroisie.fr

L'application mobile Signalement Ambroisie

L'email : contact@signalement-ambroisie.fr

Le téléphone : 0 972 376 888



Référent ambroisie de la commune : M CARTERET

Sources : FREDON ; Observatoire des Ambrosies.